



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS INTERNE Praemia Summer Quizz 2025

Article 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Le jeu-concours « Praemia Summer Quizz 2025 » (ci-après le « Jeu ») est organisé par la société Praemia REIM (ci-après, la « Société Organisatrice ») pour les collaborateurs du groupe Praemia REIM en Europe du 23 juillet 2025 au 29 août, avec possibilité de prolongation jusqu'au 5 septembre.

PRAEMIA REIM

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.433.377 euros dont le siège social est situé 10, rue du Général Foy - 75008 Paris. 884 030 842 RCS PARIS

Article 2 - PARTICIPANTS

Ce Jeu, valable entre le 23 juillet et le 5 septembre 2025 inclus, est ouvert à tous les collaborateurs des sociétés comprises dans le périmètre de Praemia REIM (New Praemia Holding 2, Praemia REIM France, Praemia REIM Luxembourg, Praemia REIM Germany, Praemia REIM Italy, Praemia REIM UK, Praemia REIM Spain, Praemia REIM Singapour, Sefal Property) arrêté à la date de démarrage du Jeu, en CDI ou en CDD et aux alternants et stagiaires, quel que soit leur site de rattachement en Europe âgés de plus de 18 ans, salariés d'une des entités référencées dans le présent article le 23 juillet 2025 et dont le contrat de travail est toujours en vigueur au 5 septembre 2025, n'étant pas en période de préavis à la date de dotation.

Article 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, il suffit de créer un compte puis de répondre aux questions du quiz proposées chaque jour du 23 juillet 2025 au 29 août 2025 sur le mini-site : praemiasummerquizz.com

Les participants aux quiz hebdomadaires seront éligibles à un tirage au sort qui aura lieu chaque vendredi du 31 juillet au 29 août 2025. Les gagnants seront annoncés le lundi matin de la semaine suivante.

Tout participant qui serait absent pendant quelques semaines pourra malgré tout répondre rétrospectivement aux questions du quiz : il ne pourra être tiré au sort pendant les semaines où il ne sera pas présent, mais pourra ainsi tenter sa chance pour le tirage au sort hebdomadaire quand il est présent et emmagasiner des points pour le tirage au sort final qui a lieu début septembre et maximiser ses chances d'être tiré au sort s'il a des bonnes réponses.

L'ensemble des participants au quiz sera éligible à un tirage au sort global réalisé à compter du 5 septembre 2024. Plus un participant aura obtenu de bonnes réponses au quiz tout au long de l'été, plus ses chances d'être tiré au sort augmentent. Le participant tiré au sort pour le gros lot sera annoncé dans un délai de quinze (15) jours calendaires après la fin du Jeu.

Sous réserve du respect des conditions des articles 4 et 5.

Article 4 - DÉROULEMENT DU CONOURS

Rappel du contexte du Jeu :

Dans le cadre de la période estivale, la direction Marketing Communication de la Société Organisatrice propose de participer à un quiz par jour pendant 6 semaines. Chaque quiz est construit sur un thème en rapport avec les activités de Praemia REIM.

L'attribution du lot :

Le tirage au sort hebdomadaire sera effectué le vendredi de chaque semaine pendant la durée du Jeu. Les gagnants seront informés sur le mini-site du jeu le lundi matin.

Pour le tirage au sort global ; le gagnant tiré au sort sera informé sur le mini-site du Jeu et par courriel dans le délai de quinze (15) jours calendaires après la fin du Jeu.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots sans possibilité d'échange (notamment contre sa valeur en espèces ou contre tout autre bien ou service de quelque nature que ce soit). Ces lots ne pourront faire l'objet ni d'une demande de compensation ni donner un quelconque droit ou avantage autre que celui relatif à l'attribution des lots.

Enfin, en cas de départ d'un gagnant, tiré au sort, d'une des sociétés listées à l'article 2 du présent règlement avant la date effective d'attribution du lot, le collaborateur concerné ne pourra pas bénéficier du lot et le lot sera perdu.

Article 5 - DOTATION DU CONOURS

Les récompenses sont les suivantes :

- **1 éventail Praemia REIM** pour chaque participant qui s'inscrira au jeu
- **4 serviettes de plage Praemia REIM** chaque semaine (soit 24 au total)
- **10 ventilateurs Praemia REIM chaque semaine** (soit 60 au total)
- **10 gourdes Praemia REIM** chaque semaine (soit 60 au total)
- **5 parapluies Praemia REIM** chaque semaine (soit 30 au total)
- **5 casquettes Praemia REIM** chaque semaine (soit 30 au total)
- **2 sacs à dos anti-vol** chaque semaine (soit 12 au total)
- **Un panier gourmand et une bouteille de Champagne** pour le grand gagnant tiré au sort (1 gros lot) parmi les collaborateurs qui auront participé au quiz pendant toute la durée du jeu, sachant qu'ils peuvent participer rétroactivement aux questions pour les semaines où ils étaient absents.

Article 6 - MODIFICATIONS DU REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le Jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

Article 7 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France en matière de jeux, concours et loteries.

Le règlement complet du présent Jeu pourra être obtenu par tout collaborateur qui en fera la demande, par courriel auprès de marion.deromemont@praemiareim.com

Article 8 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu.

En cas de contestation, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 9 – DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les données à caractère personnel (nom, prénom, adresse électronique professionnelle, identifiant) collectées ne sont accessibles qu'aux seuls employés habilités de la Société Organisatrice, à savoir la Direction Marketing Communication Praemia REIM dans le cadre des finalités indiquées ci-dessus. Elles sont conservées pour la durée limitée aux traitements nécessaires dans le cadre de la gestion du jeu et ne pourront être utilisées à des fins ultérieures par Praemia REIM qu'avec le consentement préalable des participants.

Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel applicable(s), vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et vous pouvez demander qu'elles soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées selon les cas. Vous disposez également d'un droit d'opposition, pour motifs légitimes, à ce que des données vous concernant fassent l'objet d'un traitement. Vous pouvez enfin définir des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après votre décès. Vos directives seront enregistrées conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi précitée.

Pour exercer les droits précités, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse dpo@praeamiareim.com. Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).